

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la pétition de citoyens déposée le 2 décembre 2021 à l'Assemblée nationale par madame Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue. L'intervention réclamée demande que le gouvernement du Québec revoie la législation et la réglementation en matière de boissons alcooliques afin de rétablir une certaine équité visant la fabrication et la distribution ainsi que la taxation des alcools et des spiritueux produits par les fabricants québécois.

La demande vise notamment, pour les producteurs industriels d'alcools et de spiritueux, à ne pas payer la majoration de la Société des alcools du Québec sur les ventes à la propriété tout comme pour les alcools et les spiritueux fabriqués sous le permis de production artisanale.

Or, chaque type de permis de fabrication de boissons alcooliques offre ses particularités. Ainsi, la vente sans majoration sur les lieux de production pour les détenteurs d'un permis de fabrication artisanale de boissons alcooliques vise à encourager le statut de producteurs agricoles et à compenser les fortes contraintes qui accompagnent ce type de production.

Je tiens également à rappeler qu'en vertu des accords de commerce, la majoration fixée pour les distillateurs industriels québécois doit être la même que celle imposée aux producteurs des autres juridictions. Déroger à ce principe exposerait le Québec à des poursuites.

De plus, la perception de la majoration pour la fabrication industrielle permet de percevoir des revenus gouvernementaux qui paient pour nos écoles et nos hôpitaux, et fait partie d'un ensemble de politiques publiques efficaces en matière de santé et de sécurité publiques.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement du Québec ne donnera pas suite à la demande de vendre sans majoration sur les lieux de production pour les fabricants industriels d'alcools et de spiritueux.

Finalement, un comité interministériel a été mis sur pied afin d'amorcer une réflexion en profondeur sur la modernisation du régime de fabrication de boissons alcooliques qui pourrait conduire à l'allègement de la réglementation encadrant cette activité économique tout en assurant le maintien de l'équité entre les permis de fabrication de boissons alcooliques. Ce comité est sous la coordination du ministère de l'Économie et de l'Innovation qui est responsable du développement du secteur de la fabrication des boissons alcooliques au Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'EG' or similar initials, written in a cursive style.

Eric Girard